



Marchés publics : procédure adaptée jusqu'à 40.000 € HT

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

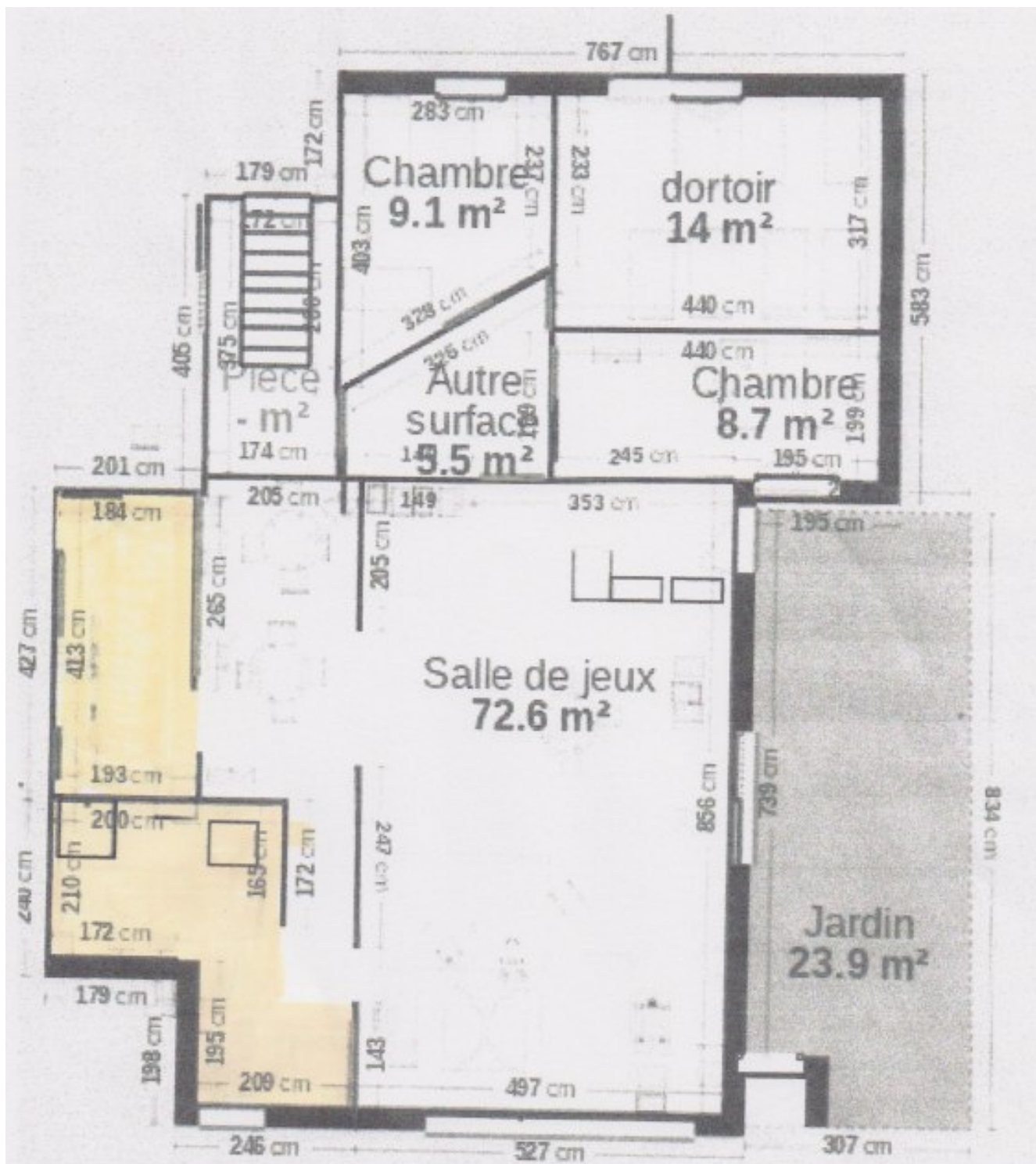
Commune de Zudausques

**Cahier des charges sommaire pour le lot
revêtements de sols dans le cadre de
l'aménagement d'une micro crèche**

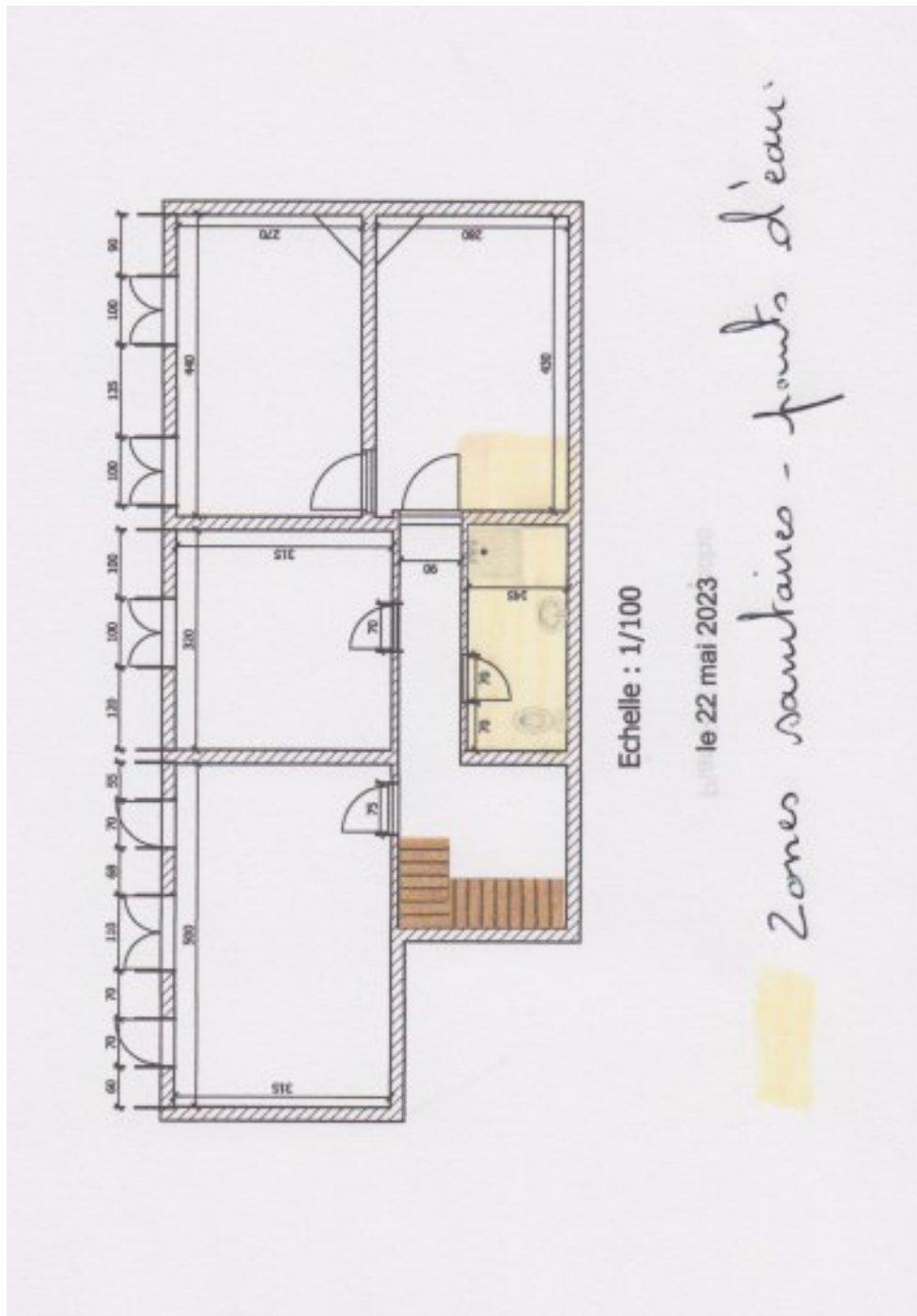
➤ **Définition du besoin**

Pièce	Besoin	Estim M2	Caractéristiques
Extérieur -jardin	Sol souple extérieur	24	Cf normes sols extérieurs jeux
Rdc-Pièce de vie-salle de jeux	Sol souple intérieur	73	Cf normes sols crèches
Rdc-dortoirs	Sol souple intérieur	32	Cf normes sols crèches
Rdc-Coin cuisine	Sol souple intérieur	8	Cf normes sols crèches
Rdc-WC	Sol souple intérieur	5	Cf normes sols crèches
Rdc-Change	Sol souple intérieur	4	Cf normes sols crèches
Rdc-Autres surfaces	Sol souple intérieur	20	Cf normes sols crèches
R+1-Zones sanitaires et laverie	Sol dans salles d'eau	5+6	Cf normes salles d'eau
R+1-Couloir	Sol zone de passages	5	Type Gerflor
R+1-Autres pièces	Sol pièces de vie (bureau)	48	Type Gerflor

**VOIR CI-DESSOUS PLANS DONNES A TITRE INDICATIF
(Vérifier les surfaces)**



Zone cuisine et sanitaires



Il appartient au candidat de préciser la qualité à mettre en œuvre pour des revêtements de sols répondant aux normes en vigueur pour une micro-crèche.

➤ **Mise en œuvre des revêtements sols**

Elle doit se faire après un diagnostic portant capacité des sols à être compatibles avec le revêtement de sol proposé par le candidat. Le cas échéant il conviendra de proposer et chiffrer la mise en œuvre d'un sol adapté à recevoir le revêtement. Les seuils de portes et raccords doivent être mis en œuvre selon les normes en vigueur.

➤ **Qualité et référence(s) des revêtements de sols mis en œuvre**

Les références techniques et marques des matériaux décrits à l'offre doivent être précisées.

➤ **Respect des normes**

Les revêtements de sols doivent répondre aux normes réglementaires et de sécurité en vigueur pour l'accueil d'enfants au sein d'une micro crèche référencée par la Caisse d'Allocations familiales et les services de la PMI du département du Pas de Calais.

L'entreprise ne pourra se prévaloir de la méconnaissance du site quelle peut, avant l'établissement du devis, visiter sur simple demande de RDV en mairie.